

Questions orales

[Traduction]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNESL'ESSAI D'UN DÉFOLIANT CHIMIQUE À LA BASE DE
GAGETOWN—LA DIFFUSION D'UN RAPPORT PAR LE
GOUVERNEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Le 26 janvier, le ministre a dit à la Chambre que tout le monde avait accès aux rapports de l'incident survenu en 1966 à la base de Gagetown des FC, mais en communiquant avec le cabinet du ministre, la semaine dernière j'ai appris, que le document américain que j'ai pu me procurer en vertu du droit à l'information reconnu aux États-Unis, ne pouvait être communiqué par le gouvernement canadien. Le ministre pourrait-il concilier sa déclaration antérieure, à l'effet que le rapport n'est pas secret, avec l'aveu plus récent suivant lequel ce rapport ne peut être communiqué par son gouvernement?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, en réponse à cette question il est normal que je déclare encore une fois que les documents d'État qui nous viennent des pays étrangers ne peuvent être communiqués sans l'autorisation de ces pays. De la même façon, je n'aimerais pas que les États-Unis publient certains de nos documents au sujet desquels nous avons un accord avec ce pays. Il n'est que normal, je pense, que les États-Unis aient le droit de communiquer leurs documents. Quant à moi, j'estime que ces documents leur appartiennent à eux, et non au Canada.

M. Sargeant: Madame le Président, des raisons évidentes m'empêchent de trouver cette réponse très satisfaisante.

Le ministre s'est donné beaucoup de mal pour nier que cet essai ait un rapport quelconque avec le développement de produits destinés à la guerre chimique au Vietnam, mais un document canadien intitulé «Contrôle de végétation à la BFC Gagetown» déclare ce qui suit:

L'intérêt des États-Unis est compréhensible. Beaucoup d'efforts ont été consacrés à la recherche de moyens permettant de détruire la couverture végétale de la jungle du sud-est asiatique.

Le ministre veut-il maintenant admettre que les services de la Défense nationale savaient sans aucun doute en 1966 qu'ils prêtaient leur concours à des essais dont les résultats seraient directement mis en œuvre dans l'effort militaire des USA au Vietnam?

● (1450)

[Français]

M. Lamontagne: Madame le Président, c'est très facile de faire des procès d'intentions lorsqu'il s'agit de discuter de problèmes comme celui-là. Je tiens à assurer le plus fortement possible mon honorable collègue de l'autre côté de la Chambre qu'il n'y avait aucune implication quant à nous de l'utilisation

de cette expérience quant à la guerre du Vietnam. Je crois que depuis qu'on a posé cette question, madame le Président, il a été statué que nous avions des problèmes de survégétation. Nous avons les documents à l'appui du fait que ce problème existait depuis 1964, que des études ont été effectuées en 1968 et en 1969 et que nous avons encore les mêmes problèmes à Gagetown. La question de la guerre du Vietnam, relativement à cette expérience, est absolument fausse.

* * *

[Traduction]

L'ÉNERGIELES DÉCLARATIONS DU MINISTRE À PROPOS D'UN ACCORD
AVEC L'ALBERTA

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Lors d'une récente tournée dans le nord-est de l'Alberta, alors qu'il a visité entre autres, Bonnyville, Cold Lake et Grand-Centre, le ministre a fait la déclaration suivante: «Les problèmes constitutionnels et énergétiques seront résolus d'ici quelques mois».

Plus tard, s'adressant aux citoyens de Grand-Centre, le ministre a affirmé: «Ceux qui ont mis leur cœur et leur argent dans ces projets ne seront pas déçus beaucoup plus longtemps».

Le ministre dirait-il à la Chambre quels progrès ont été accomplis en vue de la conclusion d'un accord sur l'énergie avec l'Alberta qui lui permettent de faire ces déclarations optimistes? En fait, celles sont-elles vraiment fondées et, si oui, combien de mois faudra-t-il encore, à son avis, avant la conclusion d'un accord sur l'énergie?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, quelques mois seulement j'espère, mais, de toute évidence, cela ne dépend pas uniquement du gouvernement fédéral. Je puis informer le député que déjà les sous-ministres se sont réunis deux fois et que d'autres hauts fonctionnaires ont tenu plusieurs réunions. J'ai fait savoir au gouvernement de l'Alberta que nous sommes prêts à conférer au niveau ministériel dès qu'il y sera disposé et prêt à le faire. J'attends encore une réponse à ce sujet.

M. Paproski: L'humble Lalonde.

M. Shields: Madame le Président, doit-on conclure dans le nord-est de l'Alberta que la déclaration du ministre n'est pas tout à fait franche, pas plus que celles du premier ministre et du ministre de la Justice?

M. Lalonde: Madame le Président, au contraire, cette déclaration est tout à fait franche. La conclusion d'un accord dépend uniquement si le gouvernement de l'Alberta, est prêt ou non à négocier sérieusement. S'il était prêt à négocier, nous pourrions bientôt en venir à un accord.